



Cofinancé par  
l'Union européenne



## Le chargé de projets et facilitateur de clause sociale : son rôle au sein du Département

Rattaché au Bureau Accès à l'emploi – service Parcours d'insertion de la Direction Sociale Territoriale et de l'Insertion, au sein du Pôle Solidarités, le facilitateur de clause sociale et chargé de projets joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement du dispositif de la clause sociale. Il est un appui à la maîtrise d'ouvrage « insertion ».

A ce titre, il a pour mission d'initier, d'accompagner et de suivre la mise en place des clauses sociales dans les marchés publics afin de favoriser l'insertion et l'emploi. Ces missions appuyées par les élus du Département de l'Orne confirment une volonté de lutte contre l'exclusion des individus et de professionnalisation des publics bénéficiaires du RSA.

C'est dans ce contexte et avec ces ambitions que le Département de l'Orne a répondu à un appel à projets du Fonds Social Européen Plus priorité 1 « **favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables et/ou exclus** » du programme national FSE+ Normand 2021-2027.

La promotion du volet social passe par des actions de sensibilisation, de communication, d'accompagnement et de contrôle vers les différents acteurs de l'insertion.

Le facilitateur se trouve ainsi au cœur d'une dynamique départementale. Il assure la coordination des actions en amont, pendant et en aval de la consultation.

Ses principales missions se décomposent comme suit :

- Appui aux entreprises :
  - o Information et conseil sur les clauses et leurs conditions d'exécution
  - o Aide au recrutement en valorisant l'accompagnement coaching emploi des bénéficiaires du RSA du Conseil Départemental, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), les Entreprises Adaptées (EA), les Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT), les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)
  - o Identification et gestion des candidatures en lien avec les partenaires de l'emploi (France Travail, partenaires de l'inclusion, mission locale, Cap emploi, ...)
  - o Suivi de la bonne exécution de la clause
  
- Appui technique auprès de l'acheteur public :
  - o Aide à l'identification des marchés et des lots pouvant intégrer la clause sociale et aide à la détermination du volume des heures d'insertion
  - o Appui pour la rédaction des pièces du marché
  - o Suivi, évaluation et bilan de la bonne exécution des clauses

- Mobilisation partenariale et accompagnement auprès des SIAE, EA, ESAT, GEIQ avec le concours de France Travail, des professionnels du Conseil Départemental tels que coachs emploi et référents insertion :
  - o Pré-sélection, préparation et validation de candidats prêts à l'emploi
  - o Mise en relation avec les entreprises et suivi des candidats durant l'exécution du contrat
  
  - o Gestion des parcours jusqu'à l'emploi pérenne

Dans le cadre de la réponse à l'appel à projets du Fonds Social Européen Plus priorité 1 du programme national FSE+ Normand 2021-2027, il a été souligné que l'action du chargé de projets – facilitateur de clauses sociales est complémentaire avec celle des coachs emploi puisque d'une part, les offres d'emploi des entreprises qui présentent dans leur réponse aux appels d'offres une clause sociale, sont publiées sur la plateforme Orne emploi ; et d'autre part, les coachs emploi se saisissent de ces offres d'emploi pour positionner des bénéficiaires du RSA en coaching directement sur les marchés comportant des clauses.

De plus, pour répondre aux attendus de l'appel à projets du FSE+ priorité 1, les nouveaux axes de travail développés par le chargé de projets - facilitateur de clauses sociales seront de deux ordres.

D'une part, il s'agira de promouvoir et de sensibiliser les chefs d'entreprise du secteur de l'industrie dans les territoires, qui sont susceptibles de répondre à des marchés comportant des clauses sociales.

L'accent sera mis sur une action pilote de lancement d'une opération de sensibilisation et de promotion à la clause sociale dans l'industrie avec animation et témoignages en lien avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

D'autre part, il est prévu une action de restitution de l'ensemble des travaux réalisés durant le projet et en rapport avec la clause sociale : mesure de l'impact sur l'emploi des bénéficiaires du RSA (outil de suivi ad-hoc), promotion de la clause sociale dans l'industrie, nombre d'heures effectuées par les bénéficiaires du RSA sur les chantiers ayant fait l'objet d'une clause sociale, nombre de bénéficiaires du RSA en retour à l'emploi durable grâce au déploiement de la clause sociale dans les territoires.

Contact au Conseil départemental de l'Orne :

Jean - Dimitri PHOTPOULOS  
**Chargé de projets et Facilitateur de clauses sociales**  
*Conseil départemental de l'Orne*

**Tel : 02.33.81.60.00 – poste 61656 / 06 83 88 46 20**  
**Mail: photopoulos.jean-dimitri@orne.fr**